

# Compte rendu de la séance du 02 février 2018

Secrétaire de la séance: François PERRIN

## Ordre du jour:

- Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - budget commune
- Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - budget Eau Assainissement
- Emprunt
- Pétition de l'AMRF transfert services Eau Assainissement
- Soutien à la motion de l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité
- Programme d'actions ONF
- Compte-rendu des commissions municipales
- Divers

## Délibérations du conseil:

### Budget Commune - Autorisation ouverture crédits investissement ( DE 2018 02 01)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Certaines prestations doivent être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif qui interviendra en mars avril 2018. il convient de mettre en oeuvre ces dispositions règlementaires pour le budget de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits hors dette prévus au budget primitif 2017 de la commune, selon le tableau ci-dessous :

| Comptes                                | Crédits ouverts N - 1 | Crédits à ouvrir N |
|--|-----------------------|--------------------|
| D 165 (dépôts et cautionnements reçus) | 2 000,00              | 1 000,00           |
| D 20 (immobilisations incorporelles)   | 8 500,00              | 4 000,00           |
| D 21 (immobilisations corporelles)     | 647 928,14            | 150 000,00         |
| D 23 (immobilisations en cours)        | 427 970,85            | 115 000,00         |
| Total                                  | 1 086 398,99          | 270 000,00         |

### Budget Eau Assaint - Autorisation ouverture crédits investissement ( DE 2018 02 02)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des

crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Certaines prestations doivent être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif qui interviendra en mars-avril 2018. Il convient de mettre en œuvre ces dispositions réglementaires pour le budget du service Eau-Assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits hors dette prévus au budget primitif 2017 du service Eau-Assainissement, selon le tableau ci-dessous :

| Comptes                              | Crédits ouverts<br>N - 1 | Crédits à ouvrir N |
|--------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| D 20 (immobilisations incorporelles) | 0,00                     | 1 000,00           |
| D 21 (immobilisations corporelles)   | 341 467,74               | 75 000,00          |
| D 23 (immobilisations en cours)      | 0,00                     | 9 000,00           |
| Total                                | 341 467,74               | 85 000,00          |

### Pétition de l'AMRF transfert services Eau Assainissement ( DE 2018 02 03)

Vu les articles 64 et 66 de la loi NOTRe qui transfère obligatoirement les compétences "Eau Assainissement" aux intercommunalités, à partir du 1er janvier 2020,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) appelle les élus locaux à faire de ce combat un engagement majeur de leur mandat en cours pour la préservation de l'autonomie et de la liberté communale. Celle-ci consiste à s'associer librement pour gérer au mieux les affaires communes, et en l'espèce, les services publics de l'eau et de l'assainissement.

Il est important de se mobiliser pour que la commune puisse conserver la gestion de l'eau et de l'assainissement et de transmettre cet appel à nos administrés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient cette démarche, souhaite associer la population en les invitant à signer la pétition.

### Soutien à la motion de l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité ( DE 2018 02 04)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

#### **« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »**

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...

- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats GénérEux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le conseil municipal, à 6 voix pour, 3 contre

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité » ».

### Programme d'actions ONF ( DE 2018 02 05)

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du programme d'actions établi par les services de l'O.N.F. pour les travaux à exécuter dans les forêts communales au cours de l'année 2018,

APPROUVE à l'unanimité le programme proposé, qui comprend d'une part, des travaux sylvicoles de mise en place de 1 300 plants et des travaux d'infrastructure de création de pistes correspondant à des dépenses d'investissement et d'autre part, des travaux d'entretien des périmètres correspondant à des dépenses de fonctionnement. Ce programme est estimé à un montant total d'environ 10 000,00 € H.T.

AUTORISE le Maire à signer les devis en résultant.

## Compte-rendu des commissions municipales

### Vie locale :

Conseil d'école du 30 Janvier : Annie nous fait un compte rendu : plusieurs points ont été discutés, le Directeur de l'école demande un respect des horaires, fréquentation au niveau de la maternelle, petits travaux à faire, la mise en place d'un café des parents, mise en place d'un circuit d'ateliers interclasses et une discussion sur la vitesse des voitures au niveau de l'école.

Réunion Bibliothèque du 31 Janvier : une quinzaine de personnes s'en occupent et notamment de jeunes parents qui viennent de s'installer sur la commune. Les 12 et 13 février, un inventaire sera fait sur l'ensemble des livres .

### Eau :

A la demande de la Sauvegarde 42, l'entreprise BORNE a réalisé l'alimentation du CER à partir du chemin des Creux sur une longueur de 2,4 kms.

### Urbanisme :

Présentation du permis de construire chemin de la Travarie

## Questions diverses

- Pilat Propre : date fixée au 24 Mars à 9h30
- Remerciements de la Protection Civile pour le don de 435 Euros suite au passage de l'ouragan IRMA
- Remerciement d'un administré pour le déneigement.
- En partenariat avec L'AMF 42, le groupe ELABOR propose l'adhésion gratuite à la plateforme "Assistance à la Gestion de l'Espace Public" pour l'archivage des documents de la mairie dans un même espace. Cette mise à disposition de la plateforme est gratuite à vie. Une journée de formation destinée aux élus et agents est prévue sur place au prix de 480 Euros. Accord de l'ensemble du conseil municipal.
- Dorénavant, la subvention d'un montant de 1 220 € de la coopérative scolaire sera versée directement à l'APE, une partie en avril et l'autre en septembre.

Exceptionnellement pour cette année, la mairie prendra à sa charge le transport pour la piscine.

La séance est levée à 22 heures.

Le prochain Conseil municipal est prévu le 2 mars.

Affiché le 9 février 2018

Le Maire,

Robert TARDY